



REGLEMENTATION

ACCUEIL DE GROUPES SCOLAIRES SUR NOS PARCOURS DANS LES ARBRES

1- Dispositif de Sécurité

Les différents dispositifs de protection contre la chute se divisent en deux grandes catégories :

- Les dispositifs de sécurité actifs où le niveau de sécurité du parcours est dépendant du comportement des participants : principe d'auto-assurance où les utilisateurs sont parties prenantes.
- Les dispositifs de sécurité passifs où le niveau de sécurité du parcours est indépendant du comportement des participants. Ils se divisent eux-mêmes en deux grandes familles : les lignes de vie continues. Ce système de sécurité apparaît en 2010 sur certains parcs.

La **société R'Game est locataire-gérant des parcs La Mi-Forêt de Liffré et Les Grands Chênes de Bazouges depuis 2015** et a fait le choix de maintenir le système de sécurité actif sur ces parcs.

Les parcs équipés en passif se trouvent en effet confrontés à un nouveau problème : le pratiquant ne pouvant se déconnecter de la ligne de vie continue se déséquipe en hauteur afin d'arrêter le parcours avant la fin. L'analyse est rapide, nous préférons responsabiliser le pratiquant sur sa pratique en hauteur de l'activité. Les parcours sont adaptés dans leur progression et difficulté (les 2 premiers du parc enfant à moins 1m50). La pratique se fait sous surveillance d'un personnel qualifié qui autorise ou non le pratiquant à passer au niveau supérieur.

Nos structures de loisirs en pleine forêt, ne proposent pas de casque aux pratiquants. Le casque est un équipement de protection obligatoire pour l'escalade en falaise ou les travaux sur corde, il doit être individuel car en contact avec la peau, les cheveux.

Des gants sont mis à disposition des clients sur chaque parc.

2- Pratique de l'activité

L'activité Parcours Acrobatiques en Hauteur (PAH) au sein de notre structure ne peut représenter un cycle d'apprentissage complet, mais peut conforter des habiletés acquises antérieurement en EPS.

3- Taux d'encadrement

Il est nécessaire que vous vous conformiez aux règles en vigueur concernant les activités à encadrement renforcé, soit :

- En élémentaire / collège : 1 enseignant + 3 accompagnateurs par classe.
- En maternelle : 1 enseignant + 4 accompagnateurs par classe.

Les opérateurs ont pour rôle d'initier les élèves aux règles de sécurité. Les enseignants ont pour tâche d'assister les opérateurs dans le contrôle du bon respect des règles de sécurité par les élèves. Les adultes accompagnateurs participent eux à la bonne mise en œuvre de l'activité. Avant la séance, les enseignants et adultes accompagnateurs sont ainsi pris en charge par le responsable de site qui leur communique le déroulement détaillé de la séance.

4- Diplômes

Afin de vous offrir une prestation de qualité en terme de sécurité, les opérateurs de parcours salariés de notre structure sont tous diplômés de :

- **Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatiques en Hauteur** (CQP OPAH : diplômes transmis à l'inspection académique)
- **Prévention et Secours Civiques 1** (PSC1, anciennement Attestation de Formation aux Premiers Secours). Certains opérateurs sont également titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Activités Pour Tous (BEESAPT).

5- L'accessibilité aux parcours

Pendant 30 minutes, les élèves sont tout d'abord équipés et initiés aux règles de sécurité. L'activité sur les parcours dure deux heures pour les écoles primaires. Pendant la séance, les élèves évoluent sur des parcours de difficultés croissantes. L'accès aux parcours est conditionné par l'âge et de la taille des participants. Vous trouverez ci-dessous la liste des parcours accessibles par niveau sur nos 3 parcs.

- Le Parc La Mi Forêt à Liffré :

- 1 Parcours Jaune Enfant : 4 -10 ans, taille mini 1m – A partir de la Moyenne Section
 - 1 Parcours Vert Enfant: 4 -10 ans, taille mini 1m – A partir de la Moyenne Section
 - 1 Parcours Bleu Enfant: 6 -10ans+, taille mini 1 m 15 – A partir du CP
 - 1 Parcours Rouge Enfant : 8 -10 ans, taille mini 1 m 25 – A partir du CE2
 - 1 Parcours Jaune Junior : 10 ans et + taille 1 m 40 – A partir du CM2
 - 2 Parcours Vert Junior : 10 ans et + taille 1 m 40 – A partir du CM2
 - 2 Parcours Bleu Junior : 10 ans et + taille 1 m 40 – A partir du CM2
 - 1 Parcours Rouge Adulte : 14 ans et + taille 1 m 50 – A partir de la 3^e
 - 1 Parcours Violet Adulte : 14 ans et + taille 1 m 50 – A partir de la 3^e
 - 1 Parcours Noir Adulte : 14 ans et + taille 1 m 50 – A partir de la 3^e
- Soit 12 parcours dans les arbres (220 ateliers), 2 heures pour les Enfants, entre 3 et 5 heures pour les Juniors et Adultes.

- Le Parc Les Grands Chênes à Bazouges La Pérouse :

- Parcours Vert Enfant: 5-10 ans, taille mini 1m10 – A partir de la Grande Section
- Parcours Bleu Enfant : 5-10 ans, taille mini 1m10 – A partir de la Grande Section
- Parcours Rouge Enfant : 8 -10 ans, taille mini 1 m 25 – A partir du CE2
- Parcours Jaune Junior : 10 ans et + taille 1 m 40 – A partir du CM2
- Parcours Vert Junior : 10 ans et + taille 1 m 40 – A partir du CM2
- Parcours Bleu Junior : 10 ans et + taille 1 m 40 – A partir du CM2
- Parcours Rouge Adulte : 14 ans et + taille 1 m 50 – A partir de la 3^e
- Parcours Violet Adulte : 14 ans et + taille 1 m 50 – A partir de la 3^e

Soit 8 parcours dans les arbres (230 ateliers), 2 heures pour les Enfants, entre 3 et 5 heures pour les Juniors et Adultes.

- **Le Parc RGame de Quelneuc :**

- Parcours Moussaillons: 3-6 ans, taille maxi 1.55 les bras levés - A partir de la Petite Section
- 3 Parcours Jaune-Flibustiers : 7-11 ans, taille min 1.55 m les bras levés – A partir du CE1
- 2 Parcours Vert : 7-11 ans, taille min 1.55 m les bras levés – A partir du CE1
- 2 Parcours Rouge : 12 ans et +, taille min 1.80 m les bras levés – A partir de la 6è
- Parcours Noir-Pirates : 12 ans et +, taille min 1.80 m les bras levés – A partir de la 6è

6- Contrôles du parcours et des équipements

En termes de sécurité matérielle, le parc est contrôlé annuellement par un organisme d'inspection des structures de loisirs et par un organisme indépendant de contrôle phytosanitaire (contrôle qualité des arbres par l'ONF). Ces parcours sont également de façon quotidienne et mensuelle sur toute la saison. De plus, les Équipements de Protection Individuelle (harnais) sont contrôlés de façon quotidienne par nos opérateurs qualifiés et de façon mensuelle par les responsables de site.

Les registres de contrôles sont consultables sur chacun de nos parcs.